

2023/063 1.1.9

Conseillers Municipaux En exercice 25 22 Présents **Pouvoirs** 1 23 Exprimés

OBJET

TERRAIN DE FOOTBALL ETIQUE

TION F

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents: M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET (jusqu'à 21h30), M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h05), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 20h10), M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET (arrivée à 21h20), Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absentes excusées : Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY.

Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND a donné pouvoir à Mme Stéphanie GUILLET Mme Cécile de LAUNAY a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON

Mme Cindy BOUILLARD a été élue secrétaire de séance.

Isabelle TESSIER, adjointe en charge des sports, de la vie associative et des loisirs, rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Nozay a entamé une étude de maîtrise d'œuvre pour la transformation du terrain de football en herbe B en un terrain en surface synthétique.

Le groupement mené par le cabinet OSMOSE a établi l'avant-projet qui a reçu un avis favorable de la commission Sports, loisirs, vie associative.

Il convient à présent de valider cette étape, pour permettre au maître d'œuvre de poursuivre le travail de conception. L'étape suivante consistera à réaliser les documents « projet » qui serviront de base au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E). Pour rappel, l'objectif est de mettre en service ce terrain d'ici à la fin de l'année 2023.

Après présentation de l'avant-projet,

Sur avis de la commission Sports, loisirs et vie associative,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention (Katia de SAINT-JUST),

→ VALIDE l'avant-projet pour la transformation du terrain de football en herbe B en surface de jeu synthétique tel que présenté.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'obiet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 11 avril 2023

LE MAIRE.

